

ARRETE MUNICIPAL N° 87/2026
Nomination des membres du conseil d'administration
Du centre communal d'action sociale

Le Maire de la Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L123-6 et R 123-7 à R123-15,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale,

Vu l'élection des membres du Conseil Municipal du CCAS par le Conseil Municipal,
Considérant qu'il appartient au Maire de nommer les membres extérieurs du Conseil d'administration du CCAS,

ARRÊTE

Article 1 : Le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale est composé comme suit :

Membres élus :

M. MORESMAU Jean-Philippe - Président
Mme DUGLOU Martine, Vice-Présidente
Mme JAUDON Laure,
M PALHOL Mathieu
M MOREAU Hubert

Membres nommés par le Maire :

Florence LECROQ,
Marie-Line JAUDON,
Helen LARKINS,
Victoria MUDIE,
Annette KROGSDAHL,

Article 2 : Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal,

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis pour être exécutoire.

Fait à SAINT GUILHEM LE DESERT, le 29/06/2026

Le Maire,
Jean-Philippe MORESMAU

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.
- Informe qu'en vertu de l'art.83.1025 du 28/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.
- Publié le :

